

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le 15 mars 2024 à 12 h par visioconférence à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Nathaniel St-Pierre, Mark Blair et Simon Brennan, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Sont absents Messieurs les conseillers Marc-André Laberge et Éric Payette.

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, par visioconférence.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 12 h 03.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions**
3. **Urbanisme**
 - 3.1 Sélection des membres du Conseil consultatif en urbanisme (CCU) pour la période 2024-2026
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

2. Période de questions

Aucune question n'est posée.

3. Urbanisme

3.1 Sélection des membres du Conseil consultatif en urbanisme (CCU)
pour la période 2024-2026

ATTENDU QUE selon le Règlement # 352-2 sur la constitution du Comité consultatif d'urbanisme, les mandats des bénévoles du comité consultatif d'urbanisme ont une durée de deux (2) ans et qu'ils arrivent à terme le 31 janvier 2024;

ATTENDU QUE les membres qui faisaient partie de la précédente édition du Comité consultatif d'urbanisme ont tous été informés qu'une période d'affichage des mandats allait être créée;

ATTENDU QUE les membres qui faisaient partie de la précédente édition du Comité consultatif d'urbanisme ont tous été informés qu'ils pouvaient soumettre à nouveau leur candidature pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'affichage de l'invitation à soumettre une candidature pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme a été publiée sur le site Web de la municipalité du 26 février 2024 au 8 mars 2024 ainsi que sur les médias sociaux via sa page Facebook le 27 février 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu neuf (9) candidatures pour combler les quatre (quatre) mandats de citoyens au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a sélectionné six (6) citoyens sur le Comité consultatif d'urbanisme lors de la précédente édition;

ATTENDU QUE le conseil municipal procède à la sélection des membres de ce Comité consultatif d'urbanisme en tenant compte de plusieurs critères :

- Importance de la présence d'un membre des Premiers répondants;
- Importance de la présence d'un membre de l'équipe des Pompiers;
- Nécessité de compter sur des personnes d'expérience ayant déjà partagé leurs connaissances au sein d'un CCU;
- Obtenir la parité hommes-femmes au sein du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE sélectionner les citoyens suivants au sein du Comité consultatif d'urbanisme

060-03-2024

061-03-2024

(CCU) pour une période de deux (2) ans:

- 1- Daniel Thibault
- 2- Glen Forget
- 3- Fred Stevenson
- 4- Sophie Dagenais
- 5- Vicky Boyd
- 6- Hélène Rayle

DE demander à la direction générale de communiquer avec tous les citoyens ayant déposé leur candidature pour les informer de la situation.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question n'est posée.

5. Levée de la séance

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

062-03-2024


ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la séance soit levée. Il est 12 h 26.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.



Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 15 mars 2024, au sens de l'article 142 du Code municipal.



Monsieur Yves Métras,
Maire



Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier